

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET

<b>DELIBERATION n°2025_83</b>				<u>Séance du 9 Décembre 2025</u>
<b>Nombre du Conseil municipal</b>				
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	17	6	L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 9 décembre, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** vendredi 4 décembre 2025 en portage boites aux lettres et envoi dématérialisé.

**Présents :** AZZI Dounia ; BACHELOT Xavier ; BLAIN Anne-Marie ; CHABANNE Cendrine ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; FAVREAU Shayma ; FELTZ Corinne ; GAUCHON Sandrine ; GEORGES Stéphane ; GONNET André ; GUEX Alice ; GUITTON William ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine ; VUILLERMOZ-GENON Annie.

**Absents excusés :** BILLARD Cécile (pouvoir à MERZARIO Bruno) ; BLANC-GONNET Johanne (pouvoir à RAFFIN Adrian) ; BUISSIERE-GIRAUDET Alexandre (pouvoir à GAUCHON Sandrine) ; LAGUIONIE Brice (pouvoir à VUILLERMOZ-GENON Annie) ; LARGE Sylvie (pouvoir à RIGOUT Pierre-Antoine) ; MOURETTE Jean-Louis (pouvoir à André GONNET).

**Secrétaire de Séance :** William GUITTON

**Début de séance :** 20h30

**Délibération n° : 2025\_83 :** Adoption des objectifs actualisés et des fiches actions annexées dans le cadre du Partenariat de Modernisation de la Gestion Publique Locale avec la DDFIP/SGC du Touvet

**RAPPORT DE PRESENTATION**

La présente délibération vous est soumise afin d'entériner la mise à jour des objectifs et des actions menées dans le cadre de notre partenariat stratégique avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et le Service de Gestion Comptable (SGC) du Touvet.

**1. Contexte et Objectifs Généraux du Partenariat**

Depuis le début de l'année 2025, la Ville du Touvet et le SGC du Touvet se sont engagés dans une démarche volontariste de modernisation de la gestion publique locale. L'objectif principal de cette démarche est triple :

1. **Accroître l'efficacité** des circuits comptables et financiers.
2. **Améliorer la qualité des comptes**.
3. **Renforcer la coopération** des services municipaux et des services de la DDFIP.

Ce partenariat est essentiel, car il permet à la commune de s'adapter aux nouvelles exigences de responsabilité des gestionnaires publics. En renforçant la maîtrise des finances locales, nous garantissons un service public de qualité aux administrés et renforçons la confiance dans la gestion des deniers publics.

## 2. Une Démarche d'Actualisation Concertée

Un état des lieux et une réflexion approfondie ont été menés conjointement par nos services et ceux de la DDFIP/SGC. Cette analyse collaborative a permis d'identifier les besoins spécifiques et d'adapter notre feuille de route en définissant conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Ce partenariat offre à la commune un accompagnement de proximité et la possibilité de solliciter la DDFIP pour obtenir un conseil ou une expertise spécifique sur des questions comptables et fiscales, le tout à titre gratuit.

## 3. Les Quatre Axes Majeurs d'Amélioration

La mise à jour de nos engagements réciproques s'articule autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

Axe	Objectif Principal	Détail Pédagogique
Axe 1	<b>Faciliter la vie de l'ordonnateur</b>	Développer, enrichir et dématérialiser les échanges d'informations et de documents entre les services municipaux et le comptable public.
Axe 2	<b>Améliorer le service aux usagers</b>	Maîtriser les délais de paiement et optimiser les chaînes de recettes et de dépenses pour améliorer les conditions de recouvrement.
Axe 3	<b>Offrir une meilleure lisibilité aux décideurs</b>	Renforcer la fiabilité des comptes afin que les élus disposent d'informations financières précises pour leurs prises de décision.
Axe 4	<b>Développer l'expertise</b>	Mettre l'expertise fiscale, financière et domaniale de la DDFIP au service des responsables municipaux.

## 4. Le Détail des Actions Prioritaires (Annexes)

Pour atteindre ces quatre objectifs stratégiques, la délibération soumise à votre approbation formalise une liste de onze actions concrètes, détaillées dans les fiches annexées à la convention. Ces actions représentent l'engagement opérationnel de la commune dans sa modernisation.

Parmi ces actions figurent notamment :

- La dématérialisation des ASAP Titres individuels et la généralisation de la mise en œuvre du PES Marchés.
- La mise en place de moyens modernes de paiement (comme PayFip) pour faciliter les démarches des usagers.
- La mise à jour de la gestion de la dette et de l'actif immobilisé.
- Le renforcement de la sécurisation de notre gestion par la définition d'une stratégie de Contrôle Interne Comptable et Financier.
- Des mesures liées à la Vigilance FOVI et la préparation à une éventuelle cyberattaque.

En adoptant les objectifs actualisés et les fiches actions qui accompagnent cette convention, le Conseil Municipal confirme l'engagement de la commune du Touvet en faveur d'une gestion rigoureuse et performante. Ce partenariat est un levier essentiel pour optimiser nos procédures et consolider notre travail de restructuration en matière de finances publiques, pour une administration toujours plus efficace et responsable.

Il est donc proposé d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, entérinant ainsi la feuille de route actualisée.

#### PROJET DE DELIBERATION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Après avoir entendu le rapport de M. Adrian RAFFIN, Maire de la commune du Touvet,

**Le Conseil Municipal,**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de renforcer ses partenariats avec des acteurs publics extérieurs, en vue de mobiliser des expertises complémentaires permettant de structurer et de faire évoluer l'organisation communale ;

**CONSIDÉRANT** que cette démarche vise l'objectif d'adapter les méthodes de travail et de garantir un service public de qualité au bénéfice des administrés Touvétains ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire que la commune s'adapte aux nouvelles exigences de responsabilité des gestionnaires publics afin de garantir une meilleure maîtrise des finances locales et renforcer ainsi la confiance des administrés dans la gestion des deniers publics ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement volontariste des partenaires (Ville du Touvet et SGC du TOUVET) dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers ;

**CONSIDÉRANT** que la conclusion de cette convention favorise l'optimisation des procédures et la définition d'objectifs d'amélioration en matière de gestion financière et comptable ;

**CONSIDÉRANT** que l'état des lieux et la réflexion menés conjointement par les partenaires ont permis de définir les actions à engager et les domaines à prioriser ;

**CONSIDÉRANT** que les objectifs de progrès en matière de gestion publique locale s'organisent autour de quatre axes majeurs :

1. Faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges ;
2. Améliorer le service aux usagers, notamment en maîtrisant les délais de paiement et en améliorant les conditions de recouvrement par la modernisation et l'optimisation des chaînes de recettes et de dépenses ;
3. Offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes ;
4. Développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables ;

**CONSIDÉRANT** que ces objectifs sont poursuivis grâce à un partenariat avec la DDFIP qui permet à la commune du Touvet de bénéficier d'un accompagnement de proximité, ainsi que d'un conseil ou d'une expertise spécifique sur des questions comptables et fiscales ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la commune de formaliser les actions retenues pour atteindre ces objectifs, ces actions étant détaillées dans des fiches annexées à la convention ;

**DÉCIDE** :

**Article 1 : D'ACTUALISER et D'APPROUVER** les objectifs majeurs de progrès mentionnés ci-dessus (facilitation de la vie de l'ordonnateur, amélioration du service aux usagers, meilleure lisibilité des comptes, développement de l'expertise fiscale, financière et domaniale).

**Article 2 : D'APPROUVER** les fiches annexes détaillant les actions retenues pour atteindre ces objectifs, ces actions constituant la mise à jour des engagements et incluant notamment :

1. Dématérialisation des ASAP Titres individuels.
2. Généralisation de la mise en œuvre du PES Marchés.
3. Mise en place de moyens modernes de paiement (PayFip).
4. Rationalisation et sécurisation des régies.
5. Optimisation de la chaîne d'émission des mandats de dépense.
6. Mise à jour du suivi de la dette.
7. Mise à jour de l'actif immobilisé.
8. Définir une stratégie de Contrôle Interne Comptable et Financier.
9. Vigilance FOVI.
10. Se préparer à une éventuelle cyberattaque.
11. Établissement d'une convention de recouvrement.

**Article 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, telle que proposée par la DDFIP et en annexe de la présente délibération, incluant la liste des objectifs et des actions actualisées.

**Le conseil municipal adopte**

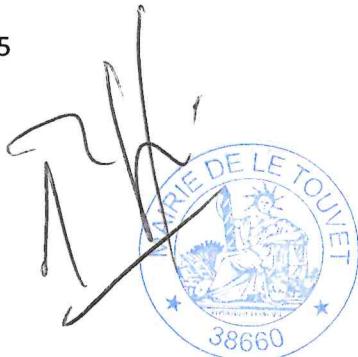
Pour : 19  
Contre : 0

Abstention : 4 (Mme FELTZ ; Mme VUILLEMOZ-GENON ; M. LAGUIONIE ; M. COURROUX)

---

Pour extrait conforme,  
Le Touvet, le 11 décembre 2025  
Le Maire,  
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 11/12/2025



Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 038-213805112-20251211-2025\_83-DE